

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombres de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 1

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 12/03/2025

Date de publication de la convocation :
12/03/2025

de la commune de COGOLIN Séance du vendredi 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-un mars**, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Madame Liliane LOURADOUR, déléguée aux affaires sociales, vice-présidente.

PRESENTS :

Marc Étienne LANSADE- Liliane LOURADOUR – Danielle CERTIER - René LE VIAVANT – Franck THIRIEZ- Pierre NOURRY – Patrick HERMIER- Mireille ARNAUD – Malika OUAREZKI - Stéphane PEYNE- Leda NOURRY - Marguerite BAIN - Jean-Yves JOSEPH -

POUVOIR :

Erwan DE KERSAINTGILLY à Franck THIRIEZ

ABSENT : Jean-François CHEPPIO

SECRETAIRE de SEANCE : Valérie FRECHIN

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales, il convient d'arrêter le procès-verbal de la séance précédente.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration du CCAS d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS décide :

D'ADOPTER le procès-verbal du conseil d'administration du CCAS en date du 19 septembre 2024 **à l'UNANIMITE**.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La vice-présidente

Liliane LOURADOUR



La secrétaire

Valérie FRECHIN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télerecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr